



Projet éolien de Monterfil

Actualités

Suite à l'examen de la recevabilité du dossier de demande d'autorisation environnementale par les services de l'Etat, **une enquête publique est prévue du lundi 8 avril au mercredi 15 mai 2019.**

Ouverte à tous, cette procédure d'information et de consultation des citoyens vise à recueillir toute appréciation, suggestion ou proposition, postérieurement à l'étude d'impact. Les observations sont consignées dans un registre d'enquête tenu par la commissaire-enquêtrice.

Pour plus de précisions sur le déroulement de l'enquête publique, voir en dernière page du bulletin.

Présentation du projet

La démarche de conception du projet a été menée en 2017 via une analyse multicritère étoffée, qui a permis d'orienter le projet vers une implantation :

- de moindre impact écologique,
- la mieux intégrée à son environnement d'un point de vue paysager,
- la moins impactante pour le voisinage d'un point de vue acoustique.

L'implantation prend ainsi la forme d'une ligne brisée de **trois éoliennes**, parallèle aux lignes de force du paysage (vallée du Serein et route nationale n°24). Des distances inter-éoliennes régulières ont été recherchées pour favoriser une bonne lecture et un bon équilibre dans le paysage.

L'éolienne E1 est positionnée à plus de 600m de la première habitation, sur une parcelle agricole.

Les éoliennes E2 et E3 sont positionnées à plus de 700m des premières habitations, sur des terrains dont la commune de Monterfil est propriétaire et composés de plantations de résineux et de fourrés pré-forestiers, dont l'intérêt écologique et la valeur économique restent faibles.

Les éoliennes sont reliées en elles par des **câbles électriques enterrés** et disposés en accotement des chemins afin de garantir un faible impact environnemental, jusqu'à un **poste de livraison** qui a pour fonction de centraliser l'électricité produite par les trois éoliennes.

Le raccordement du parc éolien au réseau public d'électricité est ensuite réalisé dans le cadre du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables et fait l'objet d'une procédure encadrée par le code de l'énergie, permettant au gestionnaire local de réseaux de proposer une solution optimale.

"L'implantation d'un parc éolien est un acte fort.

Il incarne l'identité d'un territoire résolument tourné vers l'avenir et la transition énergétique."

Michel Duault, maire de Monterfil

Chiffres-clés



3 éoliennes
projetées à Monterfil



5 500 foyers
alimentés en électricité renouvelable



10.8 MW
puissance instantanée maximale du parc éolien



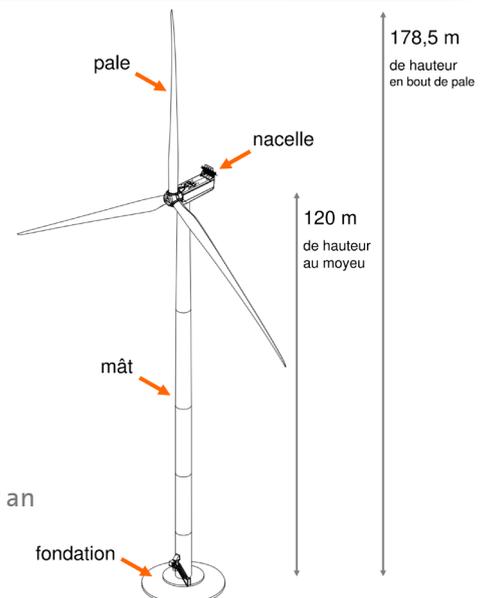
7 450 tonnes
de CO2 évitées par an



25 millions de kWh
production annuelle d'électricité du parc éolien



10 000 euros
de retombées fiscales par an et par MW installé



Historique du projet

Le processus de création d'un parc éolien s'appuie sur une **démarche d'insertion paysagère et environnementale** qui s'exprime à plusieurs échelles.

Durant la phase de conception du projet, ABO Wind a attaché une importance particulière à l'**information** et à la **concertation**, notamment avec les élus locaux, les services de l'Etat, les habitants et les usagers du site.

Le dialogue avec les riverains se poursuivra pendant le chantier de construction du parc éolien et après sa mise en service.

Analyse de préféabilité

Décembre 2008 : Elaboration du schéma éolien du Pays de Brocéliande. Un secteur ressort comme « zone potentielle » sur la commune de Monterfil, présentant dans ses dimensions paysagères, naturelles et humaines, des caractéristiques favorables pour l'insertion d'un parc éolien.

Mai 2014 : Prise de contact avec la municipalité de Monterfil. En avril 2015, le conseil municipal de Monterfil se prononce officiellement en faveur du projet.

Juillet 2014 : Prise de contact avec les propriétaires et exploitants agricoles des parcelles potentiellement concernées. Les premiers accords fonciers sont signés en 2015.

Janvier 2016 : Lancement des expertises écologiques et paysagères, principaux volets de l'étude d'impacts sur l'environnement.

Avril 2016 : Installation d'un mât de mesure anémométrique, permettant d'établir un profil des vitesses et des directions des vents. Le mât a été désinstallé en juillet 2018, après plus de deux années de mesures.

Juin 2016 : Première permanence d'information en mairie de Monterfil. Présentation du fonctionnement d'une éolienne et des étapes d'un projet éolien.

Septembre 2016 : Campagne de mesures acoustiques afin de caractériser au mieux l'ambiance sonore du site.

Janvier 2017 : Lancement d'une procédure de déclaration de projet afin de reconnaître l'intérêt général du projet éolien et de le mettre en compatibilité avec le plan local d'urbanisme de Monterfil.

Mars 2017 : Présentation de la variante d'implantation retenue lors de réunions de cadrage avec les services de l'Etat. Visite du site avec le Paysagiste Conseil de la DDTM.

Mai 2017 : Investigation du site par la Compagnie Bretonne de Gestion Forestière, missionnée pour la réalisation du diagnostic forestier, dans le cadre de la demande de défrichement. Visite du site avec la DRAAF et l'ONF.

Septembre 2017 : Seconde permanence d'information en mairie de Monterfil. Présentation du projet retenu.

Novembre 2017 : Dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale en Préfecture.

Février 2018 : Demande de compléments après examen du dossier sur le fond.

Octobre 2018 : Dépôt du dossier complété.

Janvier 2019 : Dossier déclaré complet et régulier par la Préfecture.

Février 2019 : Réunion d'examen conjoint de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU.

Avril 2019 : Ouverture de l'enquête publique.

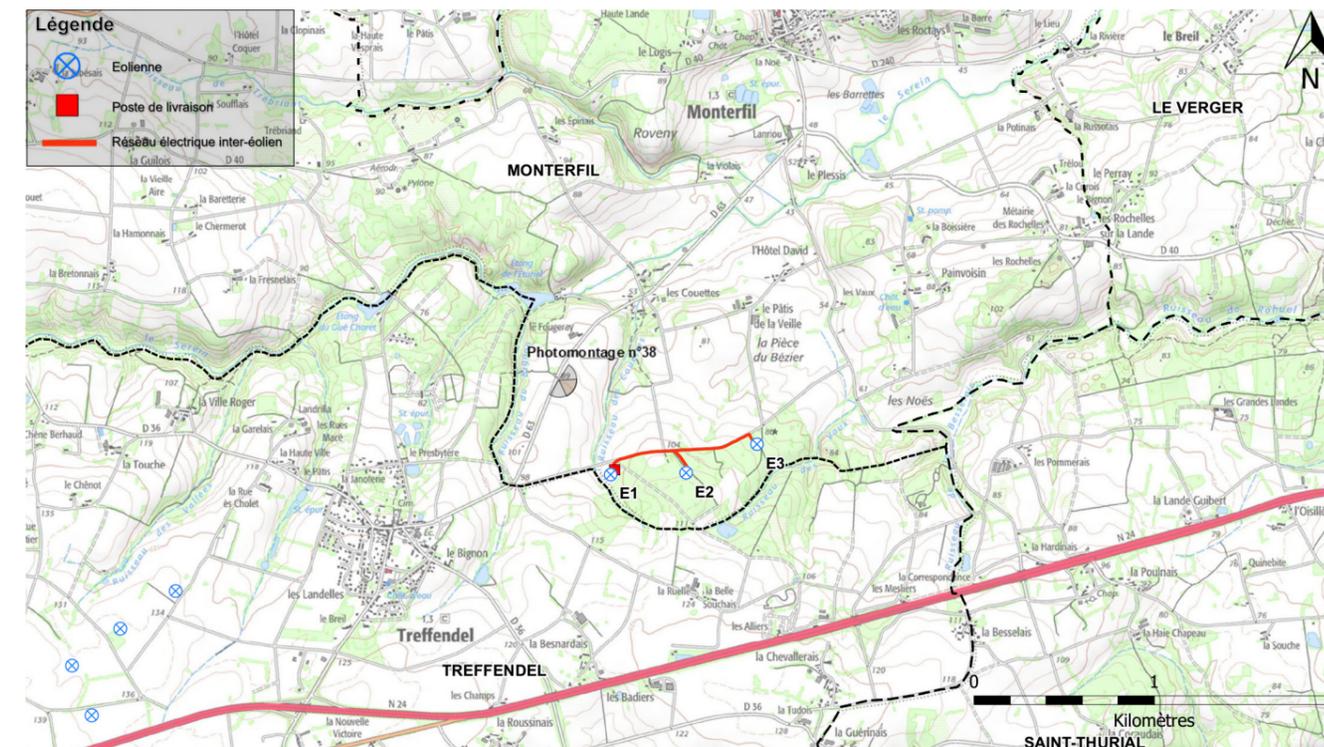
Juin 2019 : Conclusions et avis du commissaire enquêteur.

Septembre 2019 : Avis de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS). Arrêté préfectoral d'autorisation environnementale, à la lumière de l'ensemble des avis émis au cours de l'instruction.

Conception du projet

Instruction du dossier

Carte du projet



Mesures de suivi et d'accompagnement

ABO Wind veillera au bon fonctionnement du parc éolien et à sa conformité vis-à-vis de la réglementation en vigueur. En ce sens, plusieurs mesures de suivi et d'accompagnement seront mises en œuvre.

Perception sonore des éoliennes

Lorsque l'ambiance sonore environnante est la plus calme (la nuit le plus souvent), la vitesse de rotation du rotor sera réduite (mode de fonctionnement bridé appliqué aux éoliennes), afin de minimiser la perception sonore. Après la mise en service du parc éolien, une mesure de contrôle sera réalisée pour vérifier sa conformité et, si nécessaire, corriger le mode de fonctionnement des éoliennes.

Réception de la télévision

En cas de perturbation suite à la construction des éoliennes, un antenniste sera missionné pour résoudre les situations au cas par cas.

Vue sur les éoliennes

Pour les riverains concernés et souhaitant bénéficier de la plantation d'une haie bocagère pour filtrer la vue, une enveloppe de 9 000 €, ce qui représente 300 mètres linéaires de haies, sera réservée à cet usage.

Aménagement paysager du nouveau lotissement de Treffendel

La plantation d'une couronne bocagère longée par un cheminement piéton est envisagée sur un linéaire de 220 mètres.

Sensibilisation

Des panneaux seront disposés sur le parcours du GRP «Tour de Brocéliande» pour sensibiliser aux énergies renouvelables ainsi qu'à l'histoire de Monterfil.

Plan de gestion

Une évaluation de l'état de conservation des landes communales de Monterfil sera réalisée sur une durée de 5 ans. Une enveloppe de 30 000 € sera provisionnée pour financer la mise en place des opérations de gestion qui auront été proposées.

Fonds stratégique de la forêt et du bois

Une indemnité d'environ 66 000 € permettra de participer à la restauration de milieux boisés favorables à la biodiversité à l'échelle départementale, en compensation du défrichement occasionné.

Suivis environnementaux

Conformément au protocole national, la biodiversité sera suivie dès la mise en service du parc éolien.

Photomontage n°38 : Vue depuis la route départementale n°63 (distance de 615 m de l'éolienne E1)



Enquête publique

Contexte réglementaire

L'enquête publique porte à la fois sur l'intérêt général du projet qui consiste à créer un parc éolien constitué de trois éoliennes et d'un poste de livraison sur la commune de Monterfil, et sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Monterfil pour permettre la réalisation de ce parc.

Conformément au Code de l'Environnement : « L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement [...]. Les observations et propositions parvenues pendant le délai de l'enquête sont prises en considération par le maître d'ouvrage et par l'autorité compétente pour prendre la décision. »

Déroulement de l'enquête

Date : du 8 avril au 15 mai 2019

Commissaire enquêtrice : Marie-Jacqueline Marchand

Permanences de la commissaire enquêtrice en mairie de Monterfil :

- lundi 8 avril 2019 de 8h45 à 12h,
- mercredi 17 avril 2019 de 8h45 à 11h45,
- mardi 23 avril 2019 de 8h45 à 12h,
- jeudi 9 mai 2019 de 8h45 à 12h,
- mercredi 15 mai 2019 de 8h45 à 11h 45.

Observation du dossier

Pendant l'enquête publique, le dossier est consultable :

- en mairie de Monterfil (version papier), aux heures d'ouverture de la mairie,
- sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe>,
- via un poste informatique mis à disposition du public dans le hall de la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

Les observations et propositions sur le projet pourront être formulées à la mairie de Monterfil :

- sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet,
- par courrier à l'attention de la commissaire enquêtrice,
- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr (en précisant l'objet du courriel : « Enquête publique unique – SNC FERME ÉOLIENNE DE MONTERFIL »).

Rapport et conclusion

Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies.

La Préfecture adresse une copie du rapport et des conclusions en mairie des communes où s'est déroulée l'enquête, à tenir à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Page internet

Le projet éolien de Monterfil dispose d'une page internet. Elle est régulièrement mise à jour et vous permet de prendre connaissance des dernières avancées du projet. Elle vous permet également de nous poser vos questions à tout moment via le formulaire « Foire à questions ».

La page internet du projet est accessible à l'adresse suivante :

<https://www.abo-wind.com/fr/la-societe/a-propos-abo-wind/nos-projets/monterfil.html>

ABO Wind en France



4 Agences



149 éoliennes



288 MW installés

Vos contacts ABO Wind

Responsable de projet :

Gaël Millet

Tél. : 02 51 72 63 74

@ gael.millet@abo-wind.fr

Responsable de la communication :

Cristina Robin

Tél. : 05 34 31 13 43

@ cristina.robin@abo-wind.fr



www.abo-wind.com/fr



@ABOWindFrance



ABO Wind SARL/France

**ABO
WIND**

Tournés vers le futur